

ARRETE DU MAIRE N° 39/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu les travaux exécutés à 54610 Morey, rue de la Roité et Rue Saint Pierre, par l'Entreprise EUTERRA – 29 route de Marange à 57280 Maizières les Metz, pour purge de la structure des chaussées, remblaiement et remise en œuvre d'enrobés.

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

ARRETE

Article 1^{er}. La rue de la Roité à 54610 Morey sera fermée à toutes circulations de véhicules à compter du Lundi 04 septembre 2017 et ce jusqu'à la fin des travaux et la circulation rue Saint-Pierre se fera en chaussée rétrécie.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par L'Entreprise EUTERRA – 29 route de Marange à 57280 Maizières les Metz, chargée des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle – 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
Entreprise EUTERRA – 29 route de Marange – 57280 Maizières les Metz,
Transports KEOLIS – 3 rue de la Sablière -54136 Bouxières aux Dames,
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle – Service Transport Scolaire – 48 Esplanade
Jacques Baudot – 54035 NANCY Cedex
Gendarmerie Nationale – rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 30 août 2017

Pour le Maire et par délégation

Jean-Marc NICOLAS – 2^{ème} Adjoint

Arrêté rendu exécutoire par Monsieur Jean-Marc NICOLAS – 2^{ème} Adjoint compte tenu de sa transmission en Préfecture de Meurthe-et-Moselle en date du 30/08/2017.

